BULLETIN OFFICIEL DES ACTES
de Voies navigables de France

Année 2026 N°80
4 novembre 2026

- Décisions du 2 novembre 2026 portant délégation de signature du directeur territorial à ses collaborateurs
*ordre général P 2
*ressources humaines P 12
*ordonnateur secondaire P 18
*hygiène, sécurité et santé P 24

-Décision du 4 novembre 2026 portant délégation de signature du directeur territorial à ses collaborateurs
*CGV P 28

Direction territoriale Sud-Ouest

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.
Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, au numéro 03-21-63-24-07.
Toute demande doit être adressée à l'unité Gouvernance du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

Direction
Territoriale
Sud-Ouest

Unité affaires
juridiques

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDRE GENERAL

Le directeur territorial Sud-Ouest de VNF,

Vu le code des transports et notamment ses articles 4311-1-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 23 octobre 2024 de la directrice générale nommant M. Domitien Détrie, directeur territorial Sud-Ouest de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 8 juillet 2026 portant organisation de la direction territoriale Sud-Ouest,

Vu la décision de M. Domitien Détrie du 13 octobre 2025 relative à l'intérim des fonctions de direction territoriale adjoint exercées par M. Jean Niquet chef du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique et Mme Lenaïc Pineau secrétaire générale.

DÉCIDE

Article 1 : Délégations générales
Pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans la délégation de pouvoirs du directeur général susvisée, délégation de signature est donnée, en cas d'absence et d'empêchement de M. Domitien Détrie, à M. Jean Niquet chef du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique et Mme Lenaïc Pineau secrétaire générale assurant l'intérim des fonctions de directeur territorial adjoint.

Article 2 : Représentation du pouvoir adjudicateur
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Domitien Détrie et de M. Jean Niquet et Mme Lenaïc Pineau délégation est donnée, dans la limite de la direction territoriale et de leurs attributions, et à l'exclusion des marchés d'informatique

2.1
aux agents mentionnés en annexe 1, à l'effet de signer toutes pièces dans les matières suivantes, :

- tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris des marchés de maîtrise d'œuvre, et accords-cadres, d'un montant strictement inférieur à 90 000 € HT et tout acte ou décision relatif à leur exécution (OS, avenant …) ;

- tout bon de commande de moins de 90 000€ HT, émis dans le cadre de l'exécution des accords-cadres à bons de commande et tout acte ou décision relatif à leur exécution (OS, avenant …).

2.2
aux agents mentionnés en annexe 2, à l'effet de signer toutes pièces dans les matières suivantes :

- tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris des marchés de maîtrise d'œuvre, et accords-cadres, d'un montant strictement inférieur à 60 000 € HT et tout acte ou décision relatif à leur exécution (OS, avenant …) ;

- tout bon de commande de moins de 60 000€ HT, émis dans le cadre de l'exécution des accords-cadres à bons de commande et tout acte ou décision relatif à leur exécution (OS, avenant …).

2.3
aux agents mentionnés en annexe 3, à l'effet de signer toutes pièces dans les matières suivantes :

- tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris des marchés de maîtrise d'œuvre, et accords-cadres, d'un montant strictement inférieur à 5 000 € HT et tout acte ou décision relatif à leur exécution (OS, avenant …) ;

- tout bon de commande de moins de 5 000€ HT, émis dans le cadre de l'exécution des accords-cadres à bons de commande et tout acte ou décision relatif à leur exécution (OS, avenant …).

2.4
aux agents mentionnés en annexe 4, à l'effet d'utiliser la carte achat, à hauteur de 500 € maximum par transactions et dans le respect du plafond annuel de leur carte.

Article 3 : Gestion domaniale

3.1
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Domitien Détrie, de M. Jean Niquet et Mme Lenaïc Pineau dans leurs fonctions de directeurs adjoints par intérim, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à Mme Manuella Standarovski cheffe du service développement, et à Mme Nolvenn Daniel adjointe à la cheffe du service développement, à l'effet de :

- prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares ;
- accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares ;
- conclure toute convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France ;
- passer tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public, d'une concession ou d'une convention de gouvernance ;
- accorder les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage.

3.2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Domitien Détrie et de M. Jean Niquet et Mme Lenaïc Pineau dans leurs fonctions de directeurs adjoints par intérim, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à Mme Lenaïc Pineau secrétaire générale, et à Mme Edwige Monteux Secrétaire générale adjointe, à l'effet de :

- prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares ;

3.3

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et dans le respect des documents types et des barèmes élaborés ou validés par VNF, à l'effet de :

- prendre tout acte ou décision relatif aux occupations temporaires, non constitutives de droits réels, portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et portant sur les occupations bateaux, les terrains non bâtis, les réseaux, les manifestations et les prises et rejets d'eau ;
- accorder toute convention d'usage temporaire du domaine portant sur une durée n'excédant pas 5 ans et sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares.

à :

- Michel Lapouyalère, chef du service territorial Garonne et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Anne-Yvonne Munier adjointe en charge du développement et Erwan Anger, chef du pôle domaine ;
- David Baichère, chef du service territorial Toulouse-Haute-Garonne et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Florent Bousquet adjoint au chef du service territorial et Catherine Delmas, responsable par intérim de l'unité développement domaine ;
- Christophe Beltran, chef du service territorial Midi et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Frédéric Caumeil adjoint en charge du développement et Gaël Schultz, chef du pôle domaine.

3.4
Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les limites de leur compétence territoriale, les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage à :

- Manuella Standarovski, cheffe du service développement ;
- Nolvenn Daniel adjointe à la cheffe du service développement **;**
- Nathalie Balland, cheffe de l'unité connaissance des territoires et relations usagers ;
- Michel Lapouyalère, chef du service territorial Garonne et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Anne-Yvonne Munier, adjointe en charge du développement et Erwan Anger, chef du pôle domaine ;
- David Baichère, chef du service territorial Toulouse-Haute-Garonne et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Florent Bousquet adjoint au chef du service territorial et Catherine Delmas, adjointe au chef de l'unité développement domaine
- Christophe Beltran, chef du service territorial Midi et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Frédéric Caumeil adjoint en charge du développement et Gaël Schultz, chef du pôle domaine.

Article 4 : Juridique
4.1
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Domitien Détrie, délégation est donnée à l'effet d'exercer une action en justice, dans les limites de leurs attributions et dans le cadre de leurs missions, en cas d'urgence, à :

- Thomas Herbinière, chef de l'unité affaires juridiques
- Jean Niquet, chef du service exploitation, maintenance, environnement, hydraulique
- Lenaïc Pineau, secrétaire générale

4.2
Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre de leurs missions, à l'effet de représenter l'établissement devant les juridictions de première instance à :

- Thomas Herbinière, chef de l'unité affaires juridiques
- Thierry Flourens, chargé d'affaires juridiques

4.3
Délégation est donnée, dans la limite de ses attributions et dans le cadre de ses missions, à l'effet de signer tout acte de représentation en matière juridique, à Thomas Herbinière, chef de l'unité affaires juridiques.

4.4
Délégation de signature est donnée à l'effet de déposer plainte au nom de l'établissement avec ou sans constitution de partie civile à :
- Thomas Herbinière, chef de l'unité affaires juridiques
- Jean Niquet, chef du service exploitation, maintenance, environnement, hydraulique (SEMEH)
- Lenaïc Pineau, secrétaire générale

- Edwige Monteux, secrétaire générale adjointe
- Karim Ben Amer adjoint au chef du SEMEH
- Michel Lapouyalère, chef du service territorial Garonne
- Jean Calixte, adjoint au chef du service territorial Garonne
- Anne-Yvonne Munier, adjointe au chef du service territorial Garonne
- David Baichère, chef du service territorial Toulouse-Haute-Garonne
- Florent Bousquet, adjoint au chef du service territorial Toulouse-Haute-Garonne
- Christophe Beltran, chef du service territorial Midi
- Frédéric Caumeil, adjoint au chef du service territorial Midi
- Cédric Jaffard, adjoint au chef du service territorial Midi
- Manuella Standarovski, cheffe du service développement
- Nolvenn Daniel, adjointe à la cheffe du service développement

4.5

Délégation de signature est donnée à l'effet de déposer plainte au nom de l'établissement sans constitution de partie civile aux agents suivants :

Au service territorial Garonne :

- Erwan Anger, chef du pôle domaine
- Jean-Francis Pelletier, chef du centre territorial Agenais
- Marc Morancho, chef du centre territorial Confluence Canal et Garonne
- Mylène Boyé, adjointe au chef de l'unité infrastructure, eau, exploitation
- Fabrice Carrié, chef du centre territorial Montech-Moissac
- Isabelle Bello, chargée de développement-tourisme

Au service territorial Toulouse-Haute-Garonne :

- Arnaud Benazet, chef du centre d'exploitation Midi Toulousain
- Catherine Delmas, adjointe au chef de l'unité développement domaine
- Barbara Ludger, cheffe d'équipe par intérim du point d'appui de Négra
- Matthieu Lamothe, chef d'équipe du point d'appui de Toulouse
- Florent Zanoletti, chef d'équipe du point d'appui de Toulouse

Au service territorial Midi :

- Yannick Morisset, chargé de développement tourisme
- Gaël Schultz, chef du pôle domaine
- Stéphane Griveau, chef du centre territorial Carcassonne-Minervois
- Bernard Puget, chef du centre territorial Aude-Narbonnais
- Fabrice Boulanger, chef du centre territorial Béziers-Hérault
- Didier Fiol, chef du centre territorial Lauragais-Montagne Noire

Au service SEMEH :

- Carl Béziat, chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements (MSE)
- Liborio Barrafranca, adjoint au chef de l'unité MSE
- Nicolas Zmyj, chef du centre de maintenance spécialisée Garonne
- Arnaud Séguy, chef du centre de maintenance spécialisée Midi
- Badr Rida, chef de l'unité maintenance spécialisée du linéaire et services (MSLS)
- Étienne Debot, adjoint au chef de l'unité MSLS

Article 5
La décision de M. Domitien Détrie, directeur territorial Sud-Ouest, du 1er septembre 2026 en matière d'ordre général est abrogée.

Article 6
La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 2 novembre 2026

Le Directeur Territorial Sud-Ouest,
signé
Domitien DETRIE

ANNEXE 1 représentation du pouvoir adjudicateur

Délégations aux agents visés à l'article 2.1 seuil 90 000€ HT

Au siège de la direction territoriale :

- Lenaïc Pineau, secrétaire générale
- Edwige Monteux, secrétaire générale adjointe
- Manuella Standarovski, cheffe du service développement
- Nolvenn Daniel, adjointe à la cheffe du service développement
- Jean Niquet, chef du service exploitation, maintenance, environnement, hydraulique (SEMEH)
- Karim Ben Amer, adjoint chef de service SEMEH
- Evelyne Sanchis, cheffe du service politiques contractuelles, patrimoine, culture

ANNEXE 2 représentation du pouvoir adjudicateur

Délégations aux agents visés à l'article 2.2 – seuil 60 000€ HT

Au siège de la direction territoriale :

- Astrid Le Vern, cheffe du service communication
- Pascal Desmaisons, chef de l'unité ingénierie grands projets
- Gérald Terrasson, adjoint au chef de l'unité ingénierie grands projets
- Yann Sauvestre, chef de l'unité politiques exploitation maintenance
- Emilie Collet, cheffe de l'unité eau environnement
- Carl Béziat, chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements (MSE)
- Liborio Barrafranca, adjoint au chef de l'unité MSE
- Badr Rida, chef de l'unité maintenance spécialisée du linéaire et services (MSLS)
- Etienne Debot, adjoint au chef de l'unité MSLS
- Thomas Herbinière, chef de l'unité affaires juridiques

Au Service Territorial Garonne :

- Michel Lapouyalère, chef du service territorial
- Jean Calixte, adjoint au chef du service territorial
- Anne-Yvonne Munier, adjointe au chef du service territorial
- Sébastien Jousserand, chef de l'unité ingénierie

Au Service Territorial Toulouse-Haute-Garonne :

- David Baichère, chef du service territorial
- Florent Bousquet, adjoint au chef du service territorial
- Donato Santoli, chef de l'unité ingénierie

Au Service Territorial Midi :

- Christophe Beltran, chef du service territorial
- Frédéric Caumeil, adjoint au chef du service territorial
- Cédric Jaffard, adjoint au chef du service territorial
- Jérôme Commelera, chef de l'unité ingénierie

ANNEXE 3 représentation du pouvoir adjudicateur

Délégations aux agents visés à l'article 2.3 (seuil 5 000€ HT)

Au siège de la direction territoriale :

- Adrien Martel, chef de l'unité des ressources humaines
- Samuel Vannier, chef de l'unité patrimoine, culture, archives
- Aristide Apatout, chef de l'Unité des moyens généraux
- Jean-Yves Virassamy, gestionnaire logistique
- Henri Delon, chef de l'unité prévention

Au SEMEH :

- Nicolas Zmyj, chef du centre de maintenance spécialisée Garonne
- Arnaud Séguy, chef du centre de maintenance spécialisée Midi
- Michaël Peyrat, chef du pôle magasin matériels

Au Service Territorial Garonne :

- Mylène Boyé, adjointe au chef de l'unité infrastructure, eau, exploitation
- Jean-Philippe Combalbert, chargé de mission ouvrages et maintenance première
- Jean-Francis Pelletier, chef du centre territorial Agenais
- Marc Morancho, chef du centre territorial Confluence Canal et Garonne
- Fabrice Carrié, chef du centre territorial Montech-Moissac
- Myriam Nicolas, chargée marchés publics et d'opérations infrastructures

Au Service Territorial Toulouse-Haute-Garonne :

- Arnaud Benazet, chef du centre d'exploitation Midi Toulousain
- Kilian Icher, chargé mission ouvrage et maintenance première
- Catherine Delmas, adjointe au chef de l'unité développement domaine

Au Service Territorial Midi :

- Julien Chassagnol, adjoint au chef de l'unité infrastructure, eau, exploitation, en charge de la gestion hydraulique et exploitation
- Muriel Bastian, chargée de mission ouvrages et maintenance première
- Stéphane Griveau, chef du centre territorial Carcassonne-Minervois
- Bernard Puget, chef du centre territorial Aude-Narbonnais
- Fabrice Boulanger, chef du centre territorial Béziers-Hérault
- Didier Fiol, chef du centre territorial Lauragais-Montagne Noire

ANNEXE 4 représentation du pouvoir adjudicateur

Délégations aux agents visés à l'article 2.4 – titulaires cartes achats

Service communication :

- Astrid Le Vern, cheffe du service communication

Secrétariat général :

- Jean-Yves Virassamy, gestionnaire logistique

Service exploitation maintenance environnement hydraulique :

- Lionel Laffargue, chef d'équipe Garonne MSE
- Jean-Baptiste Bravo, chef d'équipe centre MSE
- Yanick Combes, chef d'équipe ouest MSE
- Joël Cazeaux, chef d'équipe pôle chaudronnerie MSE
- Laurent Courtes, chef d'équipe est MSE
- Grégory Didia, responsable dragages Pescarana
- Tristan Cajarc, magasinier

Service territorial Garonne :

- Fabrice Carrié, chef du centre territorial Montech Moissac
- Fred-Eric Sartori, chef d'équipe
- Pascal Mourgues, chef d'équipe Antenne de Cadillac
- David Néraud, chef d'équipe Canal
- Jean-Francis Pelletier, chef du centre territorial de l'Agenais
- Jean-Christophe Texier, chef d'équipe Canal-Monpouillan
- Tristan Dumenil, chef d'équipe

Service territorial Toulouse-Haute-Garonne :

- Arnaud Benazet, chef du centre d'exploitation Midi Toulousain
- Joël Tant, chef d'équipe
- Matthieu Lamothe, chef d'équipe du point d'appui de Toulouse
- Barbara Ludger, cheffe d'équipe du point d'appui de Négra
- Florent Zanoletti, chef d'équipe

Service territorial Midi :

- Didier Barthas, chef d'équipe alimentation
- Miguel Gilliard, chef d'équipe
- Jérôme Gouzy, chef d'équipe
- Belhadj Amrani, chef d'équipe
- Antoine Garcia, chef d'équipe
- Isabelle Bienaimé, chef d'équipe
- Samir Guérin, chef d'équipe

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

Direction Territoriale Sud-Ouest

Unité affaires juridiques

Le directeur territorial Sud-Ouest de VNF,

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 43-12-3 et R. 4312-17,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,



Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 23 octobre 2024 nommant M. Domitien Détrie, directeur territorial Sud-Ouest de Voies navigables de France,

Vu la décision du 8 juillet 2026 portant organisation de la direction territoriale Sud-Ouest,

Vu la décision de M. Domitien Détrie du 13 octobre 2025 relative à l'intérim des fonctions de direction territoriale adjoint exercées par M. Jean Niquet chef du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique et Mme Lenaïc Pineau secrétaire générale.

DÉCIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Domitien Détrie directeur territorial Sud-Ouest, délégation est donnée, dans les limites de la direction territoriale et de ses attributions à M. Jean Niquet chef du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique et Mme Lenaïc Pineau secrétaire générale assurant l'intérim des fonctions de directeur territorial adjoint, à l'effet de signer, dans les mêmes limites, tous actes dont le pouvoir a été délégué à M. Domitien Détrie, directeur territorial, à l'article 1-V de la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines à savoir :

- Toute décision dans le cadre de l'exercice de l'autorité sur l'ensemble des personnes relevant de la direction territoriale
- Tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel dans le territoire national et en dehors de celui-ci
- Les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève
- Les décisions d'intérim
- Les actes de validation des congés et absences listés ci-dessous :

 1° Concernant les agents mentionnés du 1° au 3° de l'article L. 4312-3-1 du code des transports :
 - Compte épargne-temps (y compris CET historique),
 - Congé annuel,
 - Congé fractionnement,
 - Repos compensateur.

 2° Concernant les salariés mentionnés au 4° du même article :
 - Compte épargne-temps,
 - Congé abondement,
 - Congé conventionnel,
 - Congé payé annuel,
 - Congé pont,
 - Heures de délégation des représentants du personnel,
 - Préparation examen apprenti,
 - Repos compensateur (obligatoire et de remplacement).

 3° Concernant tous les personnels mentionnés du 1° au 4° du même article :
 - Banque de temps,
 - Congé de bilan de compétences,
 - Jours acquis sur don de jours de repos,
 - Récupération (y compris des heures effectuées).

 4° Concernant les personnels mentionnés du 1° au 4° du même article qui sont en horaires fixes :
 - Compensation de poste,
 - Repos récupérateur.

Article 2
Délégation est donnée aux agents figurant en annexe à l'effet de signer, pour les personnels placés sous leur autorité et dans la limite de leurs attributions :

- Annexe 1 : Les actes relatifs aux déplacement professionnels du personnel dans le territoire national, y compris les ordres de mission, les autorisations d'utilisation de véhicule de service ainsi que les états de frais

- Annexe 2 : Les actes de validation des congés et absences.

Article 3 :
La décision de M. Domitien Détrie, directeur territorial Sud-Ouest de Voies navigables de France, du 1er septembre 2026 en matière de ressources humaines est abrogée.

Article 4 :
La présente décision entrera en vigueur à la publication au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 2 novembre 2026

Le Directeur Territorial Sud-Ouest,
signé
Domitien DETRIE

ANNEXE 1

Agents visés à l'article 2

(Actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel dans le territoire national, y compris les ordres de mission, les états de frais ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service, les actes de validation des congés et absence listés à l'article 1)

Au siège de la direction territoriale :

- Lenaïc Pineau, secrétaire générale
- Edwige Monteux, secrétaire générale adjointe
- Jean Niquet, chef du service exploitation maintenance environnement hydraulique SEMEH
- Karim Ben Amer, adjoint au chef du SEMEH
- Evelyne Sanchis, cheffe du service politiques contractuelles, patrimoine, culture
- Manuella Standarovski, cheffe du service développement
- Nolvenn Daniel adjointe à la cheffe du service développement
- Astrid Le Vern, cheffe du service communication
- Thomas Herbinière, chef de l'unité affaires juridiques
- Samuel Vannier, chef de l'unité patrimoine, culture, archives
- Adrien Martel, chef de l'unité ressources humaines
- Henri Delon, chef de l'unité prévention
- Laurent Sirgue, cheffe de pôle gestion ressources humaines à compter du 15 décembre 2026
- Elodie Roques, cheffe de pôle formation et compétences
- Nathalie Balland, cheffe de l'unité connaissance des territoires et relations usagers
- Adrien Quivoron, chef de l'unité aménagement fluvial et fluvestre
- Laëtitia Galy, cheffe de l'unité politiques domaniales
- Yann Sauvestre, chef de l'unité politiques exploitation maintenance
- Emilie Collet, cheffe de l'unité eau environnement
- Pascal Desmaisons, chef de l'unité ingénierie grands projets
- Gérald Terrasson, adjoint au chef de l'unité ingénierie grands projets
- Carl Beziat, chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements (MSE)
- Liborio Barrafranca, adjoint au chef de l'unité MSE
- Badr Rida, chef de l'unité maintenance spécialisée du linéaire et services (MSLS)
- Etienne Debot, adjoint au chef de l'unité MSLS
- Thierry Delcourt, chef du pôle chaudronnerie
- Laurent Sabatier, chef du pôle technique
- Nicolas Zmyj, chef du centre de maintenance spécialisée Garonne
- Arnaud Séguy, chef du centre de maintenance spécialisée Midi

Au service territorial Garonne :

- Michel Lapouyalère, chef du service territorial Garonne
- Jean Calixte, adjoint au chef de service
- Anne-Yvonne Munier, adjointe
- Mylène Boyé, adjointe au chef de l'unité infrastructure eau exploitation
- Sébastien Jousserand, chef de l'unité ingénierie
- Erwan Anger, chef du pôle domaine
- Jean-Francis Pelletier, chef du centre territorial Agenais
- Marc Morancho, chef du centre territorial Confluence Canal et Garonne
- Fabrice Carrié, chef du centre territorial Montech-Moissac

Au service territorial Toulouse-Haute-Garonne :

- David Baichère, chef du service territorial Toulouse-Haute-Garonne
- Florent Bousquet, adjoint au chef de service territorial
- Donato Santoli, chef de l'unité ingénierie
- Arnaud Benazet, chef du centre territorial Midi Toulousain
- Kilian Icher, chargé de mission ouvrages et maintenance première

Au service territorial Midi :

- Christophe Beltran, chef du service territorial Midi
- Frédéric Caumeil, au chef de service
- Cédric Jaffard, adjoint au chef de service
- Jérôme Commelera, chef de l'unité ingénierie
- Gaël Schultz, chef du pôle domaine
- Stéphane Griveau, chef du centre territorial Carcassonne Minervois
- Bernard Puget, chef du centre territorial Aude-Narbonnais
- Fabrice Boulanger, chef de centre territorial Béziers
- Didier Fiol, chef du centre territorial Lauragais-Montagne noire

ANNEXE 2

Agents visés à l'article 2

(Actes relatifs aux congés et absence)

Les agents visés à l'annexe 1 et les agents chef d'équipe suivants :

Au service territorial Garonne :

- Gerald Ricard,
- David Neraud,
- Frédéric Sartori,
- Tristan Duménil
- Maurice Tadiello,
- Jean Christophe Texier,
- Pascal Mourgues

Au service territorial Toulouse-Haute-Garonne :

- Matthieu Lamothe
- Florent Zanoletti
- Joel Tant
- Barbara Ludger

Au service territorial Midi :

- Miguel Gilliard
- Didier Barthas
- Thierry Houpy
- Jérôme Gouzy
- Sébastien Ribard
- Amaël David
- Antoine Garcia
- Vincent Villanueva
- Georgine Junior
- Samir Guérin
- Belhadj Amrani
- Isabelle Bienaimé

Au service exploitation maintenance environnement hydraulique :

- Jean-Baptiste Bravo
- Laurent Courtes
- Yanick Combes
- Lionel Laffargue
- Thierry Delcourt
- Joël Cazeaux
- Michaël Peyrat
- Jean-Noël Barzu
- Laurent Sabatier

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE

Direction Territoriale Sud-Ouest

Unité affaires juridiques

Le directeur territorial Sud-Ouest de VNF,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la décision du 15 juillet 2013 portant création d'un service à comptabilité distincte intitulé "plantations du canal du midi",

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 23 octobre 2024 de la directrice générale nommant M. Domitien Détrie directeur territorial Sud-Ouest,

Vu l'arrêté du 8 juillet 2026 portant organisation de la direction territoriale Sud-Ouest,

Vu la décision de M. Domitien Détrie du 13 octobre 2025 relative à l'intérim des fonctions de direction territoriale adjoint exercées par M. Jean Niquet chef du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique et Mme Lenaïc Pineau secrétaire générale.

D E C I D E

Article 1
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Domitien Détrie, délégation est donnée à M. Jean Niquet chef du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique et Mme Lenaïc Pineau secrétaire générale assurant l'intérim des fonctions de directeur territorial adjoint, à l'effet de signer, dans les limites de 90 000€ HT et du ressort de la direction territoriale, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire.

Article 2
Délégation est donnée aux agents mentionnés en annexe 1 à l'effet de signer toutes les pièces comptables liées à la création des engagements juridiques (EJ et BC) dans la limite de 90 000€ HT.

Article 3
Délégation est donnée aux agents mentionnés en annexe 2, à l'effet de signer toutes les pièces comptables liées à la création des engagements juridiques (EJ et BC) dans la limite de 60 000€ HT.

Article 4
Délégation est donnée aux agents mentionnés en annexe 3, à l'effet de signer toutes les pièces comptables liées à la création des engagements juridiques (EJ et BC) dans la limite de 5 000€ HT.

Article 5
Sans préjudice des articles précédents, délégation est donnée à :

- Lenaïc Pineau, secrétaire générale
- Edwige Monteux, secrétaire générale adjointe

à l'effet de signer les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toutes natures y compris les pièces d'ordonnancement de recettes concernant les redevances et indemnités dues au titre des occupations illégales du domaine public.

Délégation est donnée à Manuella Standarovski, cheffe du service développement**,** à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lenaïc Pineau et de Edwige Monteux, les pièces d'ordonnancement de recettes concernant les redevances et indemnités dues au titre des occupations illégales du domaine public.

Délégation est donnée à Badr Rida, chef de l'unité maintenance spécialisée du linéaire et services, et à Etienne Debot son adjoint à l'effet de signer les pièces de recettes concernant la facturation de mises en cales.

Article 6
La certification du service fait et des factures, sous forme dématérialisée dans l'application budgétaire et comptable, est reconnue comme valant ordre de payer au gestionnaire comptable pour les catégories de dépense sur service fait.

Délégation est donnée, à l'effet de certifier les services faits et les factures, donnant ordre de payer les dépenses, à :

- Lenaïc Pineau, secrétaire générale
- Edwige Monteux, secrétaire générale adjointe
- Nathalie Var, gestionnaire comptable
- Jean-Christophe Le Marchant de Trigon, gestionnaire comptable
- Sandra Guillau, gestionnaire comptable
- Barbara Escalmel, gestionnaire comptable
- Laetitia Panis, gestionnaire comptable
- Eric Ziami, chargé de gestion budgétaire
- Aristide Apatout, responsable ordonnancement par intérim

Il est rappelé que dans le cadre de la maîtrise des risques comptables et financiers, la répartition des tâches entre les acteurs doit conduire à une distinction entre l'agent qui commande et celui qui certifie une même opération.

Article 7
La décision de M. Domitien Détrie, directeur territorial Sud-Ouest, du 1er septembre 2026 en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

Article 8
La présente décision entrera en vigueur à la publication au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 2 novembre 2026

Le Directeur Territorial Sud-Ouest,
signé
Domitien DETRIE

ANNEXE 1

Délégations aux agents visés à l'article 2 – seuil 90 000€ HT

Au siège de la direction territoriale :

- Lenaïc Pineau, secrétaire générale
- Edwige Monteux, secrétaire générale adjointe
- Jean Niquet, chef du service exploitation, maintenance, environnement, hydraulique
- Karim Ben Amer, adjoint au chef du SEMEH
- Nolvenn Daniel, adjointe à la cheffe du service développement
- Manuella Standarovski, cheffe du service développement
- Evelyne Sanchis, cheffe du service politiques contractuelles, patrimoine, culture

ANNEXE 2

Délégations aux agents visés à l'article 3 – seuil 60 000€ HT

Au siège de la direction territoriale :

- Astrid Le Vern, cheffe du service communication
- Pascal Desmaisons, chef de l'unité ingénierie grands projets
- Gérald Terrasson, adjoint au chef de l'unité ingénierie grands projets
- Yann Sauvestre, chef de l'unité politiques exploitation maintenance
- Emilie Collet, cheffe de l'unité eau environnement
- Carl Béziat, chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements (MSE)
- Liborio Barrafranca, adjoint au chef de l'unité MSE
- Badr Rida, chef de l'unité maintenance spécialisée du linéaire et services (MSLS)
- Etienne Debot, adjoint au chef de l'unité MSLS
- Thomas Herbinière, chef de l'unité affaires juridiques

Au Service Territorial Garonne :

- Michel Lapouyalère, chef du service territorial
- Jean Calixte, adjoint au chef du service territorial
- Anne-Yvonne Munier, adjointe au chef du service territorial
- Sébastien Jousserand, chef de l'unité ingénierie

Au Service Territorial Toulouse-Haute-Garonne :

- David Baichère, chef du service territorial
- Florent Bousquet, adjoint au chef du service territorial
- Donato Santoli, chef de l'unité ingénierie

Au Service Territorial Midi :

- Christophe Beltran, chef du service territorial
- Frédéric Caumeil, adjoint au chef du service territorial
- Cédric Jaffard, adjoint au chef du service territorial
- Jérôme Commelera, chef de l'unité ingénierie

ANNEXE 3

Délégations aux agents visés à l'article 4 (seuil 5 000€ HT)

Au siège de la direction territoriale :

- Adrien Martel, chef de l'unité des ressources humaines
- Samuel Vannier, chef de l'unité patrimoine, culture, archives
- Aristide Apatout, chef de l'unité moyens généraux
- Jean-Yves Virassamy, gestionnaire logistique
- Henri Delon, chef de l'unité prévention
- Nicolas Zmyj, chef du centre de maintenance spécialisée Garonne
- Arnaud Séguy, chef du centre de maintenance spécialisée Midi
- Michaël Peyrat, chef du pôle magasin matériels

Au Service Territorial Garonne :

- Mylène Boyé, adjointe au chef de l'unité infrastructure, eau, exploitation
- Jean-Philippe Combalbert, chargé de mission ouvrages et maintenance première
- Jean-Francis Pelletier, chef du centre territorial Agenais
- Marc Morancho, chef du centre territorial Confluence Canal et Garonne
- Fabrice Carrié, chef du centre territorial Montech-Moissac
- Myriam Nicolas chargée marchés publics et opérations infrastructures
- Isabelle Bello, chargée de développement tourisme
- John Corrado, chargé d'opérations

Au Service Territorial Toulouse-Haute-Garonne :

- Arnaud Benazet, chef du centre territorial Midi Toulousain
- Kilian Icher, chargé de mission ouvrages et maintenance première
- Catherine Delmas, adjointe au chef de l'unité développement domaine

Au Service Territorial Midi :

- Julien Chassagnol, adjoint au chef de l'unité infrastructure, eau, exploitation, en charge de la gestion hydraulique et exploitation
- Stéphane Griveau, chef du centre territorial Carcassonne Minervois
- Muriel Bastian, chargée de mission ouvrages et maintenance première
- Bernard Puget, chef du centre territorial Aude-Narbonnais
- Fabrice Boulanger, chef du centre territorial Béziers-Hérault
- Didier Fiol, chef du centre territorial Lauragais-Montagne Noire

Direction
Territoriale
Sud-Ouest

Unité affaires
juridiques

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DE SANTE

Le directeur territorial Sud-Ouest de VNF,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 4121-1 et suivants, et les articles R. 4212-1 et suivants,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,



Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 23 février 2018 portant délégation de pouvoir aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France en matière d'hygiène, de sécurité et de santé,

Vu la décision du 23 octobre 2024 nommant M. Domitien Détrie, directeur territorial Sud-Ouest de Voies navigables de France.

Vu l'arrêté du 8 juillet 2026 portant organisation de la direction territoriale Sud-Ouest,

Vu la décision de M. Domitien Détrie du 13 octobre 2025 relative à l'intérim des fonctions de direction territoriale adjoint exercées par M. Jean Niquet chef du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique et Mme Lenaïc Pineau secrétaire générale.

DÉCIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Domitien Détrie, directeur territorial Sud-Ouest, délégation est donnée à M. Jean Niquet chef du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique et Mme Lenaïc Pineau secrétaire générale assurant l'intérim des fonctions de directeur territorial adjoint et au nom de M. Domitien Détrie, tous actes et documents en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à savoir :

1) Éviter les risques avec les actions suivantes :

- Effectuer des actions de formation et d'information et délivrer les autorisations ou habilitations particulières de travail

- Prendre les mesures et les consignes nécessaires pour assurer la conformité des bâtiments recevant les personnels et celle de toutes les installations techniques où travaillent ces personnels,

- Aménager les lieux de travail, choisir les équipements et les méthodes de travail et concevoir les postes en vue de réduire les effets du travail sur la santé

2) Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités et les retranscrire au travers du document unique en mentionnant les mesures de préventions

3) Élaborer sur la base des orientations générales et du document unique un programme annuel de prévention des risques professionnels en y intégrant dans un ensemble cohérent les évolutions techniques, l'organisation du travail et les conditions de travail

4) Prendre des mesures de protection collective ou à défaut des mesures de protection individuelle des personnels

5) Donner des consignes de travail appropriées aux personnels

6) Prendre les mesures nécessaires, y compris d'enquête, pour remédier à une situation de danger grave et imminent porté à sa connaissance

7) Diligenter les enquêtes à la suite d'accidents de service, du travail, de trajet et de maladies professionnelles ou à caractère professionnel

8) Prendre les décisions et les actes relatifs à la médecine de prévention et à la médecine du travail conformément à la réglementation applicable en la matière

9) Délivrer les attestations d'exposition à un risque cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction en application de l'article 3 du décret n°2015-567 susvisé

10) Aménager les postes à la suite d'une restriction d'aptitude d'un agent ou d'un salarié

11) Prendre les décisions portant nomination des assistants et des conseillers de prévention ainsi que les lettres de cadrage de ces personnels

12) Prendre tous actes et décisions relatifs à la sécurité concernant tout type de chantiers réalisés sur le domaine confié à VNF, dont la signature des plans de prévention, des plans généraux de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et des protocoles de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement

13) Prendre les mesures de protection et d'encadrement en ce qui concerne l'accueil du public.

Article 2
Délégation est donnée, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et dans le respect de la réglementation et des instructions internes, les points 2, 3, 4, 5, 6 et 13 de l'article 1 de la présente décision, à Henri Delon, chef de l'unité prévention.

Article 3
Délégation est donnée, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et dans le respect de la réglementation et des instructions internes, les points 4, 5, 6, 12 et 13 de l'article 1 de la présente décision, à :

Siège de la direction territoriale :

- Jean Niquet, chef du service exploitation, maintenance, environnement, hydraulique
- Karim Ben Amer, adjoint au chef du SEMEH
- Lenaïc Pineau, secrétaire générale
- Edwige Monteux, secrétaire générale adjointe
- Pascal Desmaisons, cheffe de l'unité ingénierie grands projets et Gérald Terrasson adjoint
- Yann Sauvestre, chef de l'unité politiques maintenance exploitation
- Carl Beziat, chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements, et, en son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, Liborio Barrafranca, adjoint
- Badr Rida, chef de l'unité maintenance spécialisée du linéaire et services et, en son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, Etienne Debot, adjoint
- Émilie Collet, cheffe de l'unité eau environnement
- Manuella Standarovski, cheffe service développement
- Nolvenn Daniel, adjointe à la cheffe du service développement.

Au service territorial Garonne :

- Michel Lapouyalère, chef du service territorial Garonne
- Jean Calixte, adjointe au chef de service
- Anne-Yvonne Munier, adjointe au chef de service
- Mylène Boyé, adjointe au chef de l'unité infrastructure eau exploitation

Au service territorial Toulouse-Haute-Garonne :

- David Baichère, chef du service territorial Toulouse-Haute-Garonne
- Florent Bousquet, adjoint au chef du service territorial Toulouse-Haute-Garonne

Au service territorial Midi :

- Christophe Beltran, chef du service territorial Midi
- Frédéric Caumeil, adjoint au chef de service
- Cédric Jaffard, adjoint au chef du service

Article 4
La décision de M. Domitien Détrie, directeur territorial Sud-Ouest du 1er septembre 2026 en matière d'hygiène et sécurité personnels et d'hygiène et sécurité chantiers est abrogée.

Article 5
La présente décision entrera en vigueur à la date de publication au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 2 novembre 2026

Le Directeur Territorial Sud-Ouest,

signé

Domitien DETRIE

DÉCISION PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE RÉPRESSION DES ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ ET À LA CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Direction Territoriale Sud-Ouest

Unité affaires juridiques

Le Directeur Territorial Sud-Ouest de VNF,

Vu le code des transports, notamment son article L. 4313-3,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la justice administrative,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 23 octobre 2024 de la directrice générale nommant M. Domitien Détrie, directeur territorial Sud-Ouest,

Vu la décision du 18 septembre 2026 portant délégation de signature de Mme Cécile Avezard, directrice générale à M. Domitien Détrie, directeur territorial Sud-Ouest en matière de mesures d'ordre général,

D E C I D E :

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à Thomas Herbinière, chef de l'unité affaires juridiques à l'effet de signer dans les limites de sa compétence territoriale, tous les actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Thomas Herbinière, subdélégation est donnée à Manuella Standarovski, cheffe du service développement à l'effet de signer dans les limites de sa compétence territoriale, tous les actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative.

ARTICLE 3 :

La délégation du directeur territorial Sud-Ouest en date du 13 janvier 2025 en matière d'atteinte à la conservation du domaine public est abrogée.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 4 novembre 2026

Le Directeur Territorial Sud-Ouest,

signé

Domitien DETRIE